



Elections Professionnelles 2018

La CGT dans la Fonction Publique du Var



Du 29 novembre au 6 décembre 2018, plus de 5 millions de fonctionnaires seront appelés à participer aux élections professionnelles dans les trois versants de la Fonction Publique.

Dans le Var, c'est près de 70.000 agents des collectivités, des hôpitaux et de l'État qui désigneront leurs représentants syndicaux.

A l'heure où Darmanin accélère la destruction de tous les services publics, il est plus que nécessaire de lui envoyer un signe fort en votant massivement pour la CGT, seule organisation prête à défendre les revendications des agents et combattre tous les plans meurtriers du gouvernement.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, votez et faites voter CGT ! ●



TERRITORIAUX

Les agents territoriaux font partie de la fonction publique et la diversité des métiers en est l'ADN. Elles et ils sont jardiniers, atsem dans les écoles, assistantes sociales, agents des collèges et des lycées, pompiers, techniciens de tout ordre qui interviennent sur les routes et les "ouvrages", sur les réseaux d'eau, sur l'entretien des bâtiments. Elles et ils s'occupent aussi de l'état civil, des permis de construire, et la liste est encore longue. Tous différents et pourtant, tous soumis aux décisions politiques d'en finir avec la fonction publique et les services publics. Alors elles et ils ne sont plus, ou très insuffisamment, remplacés mais continuent à défendre leur travail et à faire au mieux face à l'absence de moyens. Ces dernières années, les agents territoriaux ont vu leurs conditions de travail se dégrader très fortement, tout comme les salariés du privé. Des privilégiés ?!

La CGT veut des moyens et fait des propositions. D'autres politiques peuvent être menées pour que nous, agents de la fonction publique territoriale, échelon de terrain et de proximité, puissions travailler dans de bonnes conditions, avec un salaire digne (un agent territorial catégorie C avec 20 ans de carrière gagne 1400 euros).

C'est pourquoi, la CGT intervient dans tout le Var. En mai dernier dans le haut var elle a permis d'empêcher la fermeture d'un service et le licenciement de fonctionnaires. Ailleurs, elle a gagné sur les conditions de travail des personnels des écoles en leur donnant enfin les horaires légaux que l'employeur refusait d'appliquer.



La CGT se bat tous les jours pour le respect des droits.

Le 6 décembre, votez et faites voter CGT !

UD CGT 83 - 13 av Amiral Collet - 83000 TOULON - Tel : 04.94.18.94.50 - Mail : udcgtvar@gmail.com

FINANCES PUBLIQUES

Depuis la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Comptes Publics, le service public fiscal, foncier et comptable n'a cessé de se dégrader.

Fermetures de trésoreries, réduction des horaires d'ouverture, fusions de services, réorganisations tout azimut et des centaines d'emplois supprimés, voilà le triste bilan des dix ans de la fusion !

La CGT a combattu chaque fermeture de Trésorerie, comme à Six Fours en 2013,



et chaque nouvelle dégradation du service public, comme

Toulon en mai 2018.

Au cœur du dispositif du CAP22, la Direction Générale des Finances Publiques va à nouveau être mise à contribution dans le plan gouvernemental de réduction des déficits publics, ou plutôt de destruction des services publics.

Exemple : au motif de mieux répondre aux demandes des « clients », les accueils seront fermés ! Le téléphone et les mels seront privilégiés, pour faire en sorte que l'utilisateur ne se déplace plus dans nos services.

Parallèlement, le directeur s'attaque aux droits et garanties collectives des agents pour disposer d'eux selon les nécessités de services. Le statut général et les statuts particuliers sont en danger.

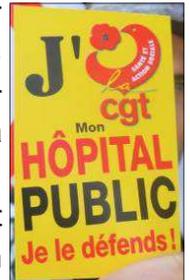
Contre cette casse généralisée, La CGT Finances Publiques n'aura de cesse de mobiliser les personnels, d'informer la population et d'interpeller les élus. ●

SANTÉ



La CGT a depuis toujours combattu toutes les réformes hospitalières, qui n'avaient comme seule ambition la réduction des coûts. De la Loi Bachelot (ou Hôpital Santé Patients Territoire) à la loi Tourraine, les conditions de travail de l'ensemble du personnel de santé n'a cessé de se dégrader, avec pour conséquence directe la dégradation des conditions d'accueil des patients.

La seule réforme hospitalière pour laquelle la CGT est prête à se battre, c'est celle qui mettra le patient au centre des préoccupations et qui prendra en compte les besoins de la population, en octroyant des moyens humains et matériels. Il faut cesser la suppression de lits et la fermeture de services (Maternité, Réanimation, etc.).



Soignants/Soignés nous ne devons plus être les sacrifiés d'une vision purement économique du système de santé ! De l'argent, il y en a ! Il s'agit d'un choix politique ! L'état doit consacrer à la Santé un budget à la hauteur des besoins, sinon, c'est de la non assistance à patient en danger !

C'est ce qu'ont revendiqué les personnels des Urgences de Toulon Ste Musse durant 118 jours à l'appel de la CGT. Soutenus par leurs collègues de l'hôpital, les usagers et les syndicats CGT d'autres professions, les agents ont gagné, entre autre, des postes de brancardiers et d'infirmières et la réalisation de travaux dans l'espace accueil.

Encore une fois, la lutte a payé, grâce à la détermination des personnels et de leur organisation, la CGT ! ●



Fonction Publique Hospitalière

LA POSTE

Depuis des décennies, les gouvernements successifs œuvrent à la privatisation des missions de La Poste.

Pour changer de statut et ouvrir le capital, ils se sont attaqués aux garanties et droits des personnels avec la fin du recrutement sous statut et la généralisation du recrutement sous convention collective avec l'appui de certaines organisations syndicales.

Résultats : à travail et ancienneté identiques, on constate une différence de salaire de 300 € entre contractuels et fonctionnaires.

La précarisation est un moyen de soumettre les agents aux intérêts de la finance et une manière d'affaiblir la résistance collective à la casse du service public postal.

S'appuyant sur la chute du courrier papier, La Poste se réorganise sans arrêt, avec des conséquences pour les usagers, les personnels. Nous avons tous en tête le nouveau service « veiller sur mes parents », la téléphonie dans les bureaux de poste, ...

Or, tous les services de la poste se voient amputés de moyens humains avec comme effet les diminutions des horaires d'ouverture des bureaux au public, voire la fermeture totale. Dans le Var, pas moins de 63 bureaux de poste ont fermé en 4 ans, en ville comme à la campagne. De nombreuses tournées de facteurs ont disparu et un nombre élevé d'emplois reste vacant. « Et en même temps », La Poste enregistre des profits historiques !

La CGT s'insurge contre les bas salaires de la poste, contre la dégradation des conditions de travail, contre le bilan catastrophique de l'emploi. Elle dénonce cette politique suicidaire pour l'entreprise et ses personnels. La CGT continuera à mettre tout en œuvre pour mobiliser les personnels dans tous les services contre cette politique qui sacrifie les vies et les métiers. La CGT ne cessera d'interpeller les usagers clients et les maires pour dénoncer et lutter contre cette casse du réseau, ce déménagement du territoire.

**Imposons une autre stratégie,
un autre avenir, votons CGT ●**

Contre la précarité rampante dans tout le ministère, La CGT se mobilise comme ce 5 avril dernier devant l'inspection académique du Var. En effet, près 1/4 des personnels ne sont pas titulaires. Et le gouvernement n'entend pas s'arrêter là puisque en cette rentrée 2018, sur quelques 600 TZR (titulaires remplaçants) de l'académie de Nice, au mois de juillet, près des deux tiers n'ont pas eu d'affectation à l'année. Fin août, des contractuels étaient affectés dans des établissements alors que des TZR ne l'étaient toujours pas ... La contractualisation du remplaçant titulaire dans l'Éducation Nationale est « en marche »!!

Les réforme du lycée général et technologique, du baccalauréat, de la formation professionnelle, la fin des « groupes classe » ne sont justifiés que par la volonté de supprimer des milliers de postes et laissez la part belle à la privatisation La CGT n'accepte pas cette nouvelle dégradation des conditions d'étude et de travail. C'est le sens du vote CGT. ●

DÉFENSE - AIA CUERS

Au fil des gouvernements successifs, l'industrie de Défense est livrée aux entreprises privées afin de satisfaire leurs appétits financiers. Cette privatisation, qui a commencé par les industries des poudres, puis par le GIAT (armement terrestre) et la Direction des Constructions Navales (Naval Group aujourd'hui), s'attaque désormais à la maintenance aéronautique à travers la volonté de changer le statut de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Cuers-Pierrefeu (AIACP).

Toutes ces réformes se sont faites dans une opacité médiatique et politique et sans aucune consultation des français afin de savoir « quelle Défense nationale pour demain ? ». Ces mesures se sont traduites par une précarisation des emplois dans ce secteur d'activité, ainsi qu'un appauvrissement des salariés et des conditions de travail dégradées.

Ce désengagement de l'état envers son industrie de Défense fragilise l'indépendance de nos armées vis-à-vis des intérêts financiers des multinationales en charge de ces activités. Plus d'industries livrées aux entreprises privées se traduisent par une augmentation de leur pouvoir de pression sur l'état quant aux lieux et raisons des interventions militaires. Ces industriels n'ont que faire des notions de paix et de droits de l'homme, seule la rentabilité compte.

C'est pourquoi, la CGT a vivement combattu ces réformes qui vont à l'encontre de l'intérêt des citoyens, tout comme elle a combattu les attaques contre le statut des salariés de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Cuers-Pierrefeu, se refusant d'accompagner les mesures gouvernementales.

Dans ces conditions, le vote CGT est un signal fort à ce gouvernement tout acquis aux actionnaires du CAC40.

**Votez CGT et faites voter
CGT ! ●**



ÉDUCATION NATIONALE

La CGT reste en pointe dans les luttes de ce champ professionnel.

À l'Université de Toulon, suite à la suppression de la NBI, Nouvelle Bonification Indiciaire, liée à l'expositions aux risques (20 points d'indice), des recours ont été menés et gagnés. Grâce à la lutte des camarades organisés en collectif soutenu par La CGT et l'intersyndicale, l'administration a mis en place dans le cadre du RIFSEEP, Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, une sujétion spéciale « exposition aux risques » de l'équivalent de 12 points.



RÉFORME DES RETRAITES



tème individuel par points. C'est un de ses engagements présidentiels de transformation économique et social de notre pays.

Sous couvert d'instaurer un système « plus juste », c'est en fait un recul sans précédent qui est proposé aux Françaises et aux Français.

Les détails ne sont pas encore connus (il paraît que l'on peut donner son avis !) mais le haut commissaire à la réforme des retraites, M. Jean Paul Delevoye (JPD), a livré quelques pistes lors de sa présentation au Sénat.

Un système universel serait créé où chaque euro cotisé donnerait les mêmes droits pour qu'à carrière, identique, revenu identique, retraite identique. Sauf que, s'il existe 42 régimes de retraite actuellement, c'est bien parce que les carrières des français ne sont pas identiques.

DÉFENDRE LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, C'EST DÉFENDRE LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Prenons notre exemple. Si la retraite des fonctionnaires est calculée sur le dernier indice détenu durant plus de 6 mois, c'est parce que notre carrière est linéaire. Le calcul sur les 25 meilleures années nous serait extrêmement défavorable. Il le serait encore plus, si toute notre carrière comptait !

Par ailleurs, actuellement, aucune cotisation n'est versée sur les périodes de maladie ou chômage.

Ces périodes sont par contre « validées » pour le décompte de la durée de cotisation (43 ans pour tous ceux nés après 1973). Dans le système par points, le salarié aura la « liberté » de continuer à travailler pour avoir un nombre de points suffisants ! Aucune compensation n'est prévue.



Et quid de la majoration pour enfant (2 ans dans le privé et 6 mois dans le public pour les enfants nés après 2004) ? JPD envisage de maintenir une solidarité dont il faudra en déterminer le financement au travers de la politique familiale ... donc par l'impôt !

Enfin, tout ceci se fera à enveloppe fermée. Il n'y aura pas de dérapage budgétaire.

Mais alors qu'elle sera la valeur du point ?

JPD a répondu : *comment faire en sorte que le système de demain soit adaptable, soit aux périodes de tempêtes, soit aux périodes de croissance ... et que nous puissions sans psychodrame avoir cette capacité d'adaptation.*

En clair, la valeur du point variera selon l'équilibre budgétaire. Ainsi le taux de remplacement ne sera plus **définitif** mais sera **variable en fonction des aléas économiques**.

JPD l'a avoué, le système de retraite actuel ne souffre d'aucune urgence financière, alors :

Pas touche à nos retraites !

La CGT refuse la généralisation de la retraite par points. La CGT veut le maintien du calcul de la retraite sur l'indice de l'échelon détenu les 6 derniers mois de la carrière, avec un taux de 75 % pour une carrière complète.

La CGT défend la CNRACL, dont la pérennité doit être garantie pour les territoriaux et les hospitaliers.

La CGT veut l'intégration des primes ayant valeur de complément de traitement dans la grille indiciaire.

La CGT veut défendre et renforcer la fonction publique de carrière, le code des pensions étant un élément du statut général des fonctionnaires.

Votez CGT ! •